

NETTOYANT POUR FREINS ET PIÈCES, 408 g

Version 2.5 Date de révision: 10/16/2019 Numéro de la FDS: 839200-00003 Date de dernière parution: 06/13/2019
Date de la première parution: 08/31/2016

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : NETTOYANT POUR FREINS ET PIÈCES, 408 g
Code du produit : 890.9107
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : Würth Canada Limited
Adresse : 345 Hanlon Creek Blvd
GUELPH, ON N1C 0A1
Téléphone : +1 (905) 564 6225
Fac-similé : +1 (905) 564 3671
Numéro de téléphone en cas d'urgence : CANUTEC (24/7): +1 (613) 996-6666 or/ou *666 (cellular/cellulaire)
Adresse de courrier électronique : prodsafe@wurth.ca

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Produit de nettoyage

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Aérosols inflammables : Catégorie 1
Gaz sous pression : Gaz liquéfié
Irritation de la peau : Catégorie 2
Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique : Catégorie 3
Risque d'aspiration : Catégorie 1
Agent asphyxiant simple : Catégorie 1

Éléments étiquette SGH

NETTOYANT POUR FREINS ET PIÈCES, 408 g

Version 2.5 Date de révision: 10/16/2019 Numéro de la FDS: 839200-00003 Date de dernière parution: 06/13/2019
Date de la première parution: 08/31/2016

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
Peut remplacer l'oxygène et causer une suffocation rapide.

Déclarations sur la sécurité :

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas percer ou brûler, même après utilisation.
P261 Éviter de respirer les pulvérisations.
P264 Se laver à fond la peau après avoir manipulé.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver avec beaucoup d'eau.
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P331 Ne PAS faire vomir.
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Entreposage:

P405 Garder sous clef.
P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

NETTOYANT POUR FREINS ET PIÈCES, 408 g

Version 2.5 Date de révision: 10/16/2019 Numéro de la FDS: 839200-00003 Date de dernière parution: 06/13/2019
 Date de la première parution: 08/31/2016

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (% w/w)
Heptane	142-82-5	$\geq 80 - \leq 100$
Propane-2-ol	67-63-0	$\geq 5 - < 10$
Dioxyde de carbone	124-38-9	$\geq 5 - < 10$

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, consulter un médecin.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements et chaussures contaminés.
Faire appel à une assistance médicale.
Laver les vêtements avant de les réutiliser.
Nettoyer à fond les chaussures avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Faire appel à une assistance médicale si de l'irritation se développe et persiste.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.
En cas de vomissement, la personne doit se pencher en avant.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et doivent utiliser l'équipement recommandé de protection individuelle lorsqu'il existe un risque d'exposition (voir chapitre 8).
- Avis aux médecins : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

NETTOYANT POUR FREINS ET PIÈCES, 408 g

Version 2.5 Date de révision: 10/16/2019 Numéro de la FDS: 839200-00003 Date de dernière parution: 06/13/2019
Date de la première parution: 08/31/2016

- Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique d'extinction
- Moyens d'extinction inadéquats : Inconnu.
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : La distance de retour de flamme peut être considérable.
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
En cas de hausse de température, risque d'éclatement des récipients en raison de la pression de vapeur élevée.
- Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
- Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.
Évacuer la zone.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.
Utiliser un équipement de protection personnelle.
-

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Enlever toute source d'allumage.
Ventiler la zone.
Utiliser un équipement de protection personnelle.
Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter tout déversement dans l'environnement.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par confinement ou barrières à huile).
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Des outils anti-étincelant doivent être utilisés.
Absorber avec un absorbant inerte.
Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.
Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, en-

NETTOYANT POUR FREINS ET PIÈCES, 408 g

Version 2.5 Date de révision: 10/16/2019 Numéro de la FDS: 839200-00003 Date de dernière parution: 06/13/2019
Date de la première parution: 08/31/2016

treposer le produit récupéré dans un récipient approprié.
Nettoyer les substances restantes du déversement à l'aide d'un absorbant approprié.
Des lois et règlements locaux ou nationaux peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quels règlements sont applicables. Les sections 13 et 15 de cette fiche signalétique fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Mesures d'ordre technique : Voir les mesures d'ingénierie dans la section MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.
- Ventilation locale/totale : Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec une ventilation locale par aspiration.
Si conseillé par l'évaluation du potentiel d'exposition local, utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une ventilation par aspiration antidéflagrante.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements.
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.
Ne pas avaler.
Éviter le contact avec les yeux.
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'allumage.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
- Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- Conditions de stockage sûres : Garder sous clef.
Garder hermétiquement fermé.
Garder dans un endroit frais et bien aéré.
Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.
Ne pas percer ou brûler, même après usage.
Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.
- Matières à éviter : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :
Substances et mélanges auto-réactifs
Peroxydes organiques
Oxydants
Solides inflammables
Liquides pyrophoriques
Matières solides pyrophoriques

NETTOYANT POUR FREINS ET PIÈCES, 408 g

Version 2.5 Date de révision: 10/16/2019 Numéro de la FDS: 839200-00003 Date de dernière parution: 06/13/2019
 Date de la première parution: 08/31/2016

Les substances et les mélanges auto-échauffantes
 Substances et mélanges qui, lorsqu'en contact avec l'eau,
 émettent des gaz inflammables
 Produits explosifs

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE
Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Heptane	142-82-5	TWA	400 ppm	CA BC OEL
		STEL	500 ppm	CA BC OEL
		VEMP	400 ppm 1,640 mg/m ³	CA QC OEL
		VECD	500 ppm 2,050 mg/m ³	CA QC OEL
		TWA	400 ppm 1,640 mg/m ³	CA AB OEL
		STEL	500 ppm 2,050 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA	400 ppm	ACGIH
		STEL	500 ppm	ACGIH
Propane-2-ol	67-63-0	TWA	200 ppm 492 mg/m ³	CA AB OEL
		STEL	400 ppm 984 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA	200 ppm	CA BC OEL
		STEL	400 ppm	CA BC OEL
		VEMP	400 ppm 983 mg/m ³	CA QC OEL
		VECD	500 ppm 1,230 mg/m ³	CA QC OEL
		TWA	200 ppm	ACGIH
		STEL	400 ppm	ACGIH
Dioxyde de carbone	124-38-9	STEL	30,000 ppm 54,000 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA	5,000 ppm 9,000 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA	5,000 ppm	CA BC OEL
		STEL	15,000 ppm	CA BC OEL
		VEMP	5,000 ppm 9,000 mg/m ³	CA QC OEL
		VECD	30,000 ppm 54,000 mg/m ³	CA QC OEL
		TWA	5,000 ppm	ACGIH
		STEL	30,000 ppm	ACGIH

NETTOYANT POUR FREINS ET PIÈCES, 408 g

Version 2.5 Date de révision: 10/16/2019 Numéro de la FDS: 839200-00003 Date de dernière parution: 06/13/2019
 Date de la première parution: 08/31/2016

Limite d'exposition biologique en milieu de travail

Composants	No. CAS	Paramètres de contrôle	Échantillon biologique	Temps d'échantillonnage	Concentration admissible	Base
Propane-2-ol	67-63-0	Acétone	Urine	Fin du quart de travail à la fin de la semaine de travail	40 mg/l	ACGIH BEI

Mesures d'ordre technique : Minimiser les concentrations d'exposition en milieu de travail. Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec une ventilation locale par aspiration. Si conseillé par l'évaluation du potentiel d'exposition local, utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une ventilation par aspiration antidéflagrante.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire.

Filtre de type : Appareil respiratoire autonome

Protection des mains

Matériau : Gants résistants aux produits chimiques

Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Le temps de pénétration dans les gants n'a pas été établi. Changer souvent de gants. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur les propriétés des gants de protection indiqués ci-dessus en matière de résistance aux produits chimiques. Prenez note que ce produit est inflammable, ce qui pourrait avoir un impact sur la sélection de la protection des mains. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

Protection des yeux : Porter les équipements de protection individuelle suivants: Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps : Choisissez des vêtements protecteurs appropriés sur la base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel local d'exposition. Porter les équipements de protection individuelle suivants: Si l'évaluation démontre qu'il existe un risque d'atmosphères

NETTOYANT POUR FREINS ET PIÈCES, 408 g

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/13/2019
2.5	10/16/2019	839200-00003	Date de la première parution: 08/31/2016

explosives ou de feux instantanés, utiliser un revêtement protecteur antistatique retardateur de flamme.
Il est important d'éviter tout contact avec la peau en utilisant des vêtements de protection imperméables (gants, tabliers, bottes, etc.)

Mesures d'hygiène : Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	:	Aérosol contenant un gaz liquéfié
Couleur	:	clair, incolore
Odeur	:	de solvant
Seuil de l'odeur	:	Donnée non disponible
pH	:	Donnée non disponible
Point de fusion/congélation	:	Donnée non disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	:	83 - 92 °C
Point d'éclair	:	-7 °C
Taux d'évaporation	:	> 1
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Aérosol extrêmement inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	12.6 % (v)
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	1.0 % (v)
Pression de vapeur	:	Sans objet
Densité de vapeur relative	:	> 1
Densité relative	:	Donnée non disponible

NETTOYANT POUR FREINS ET PIÈCES, 408 g

Version 2.5 Date de révision: 10/16/2019 Numéro de la FDS: 839200-00003 Date de dernière parution: 06/13/2019
Date de la première parution: 08/31/2016

Densité : 0.68 - 0.72 g/cm³

Solubilité
Solubilité dans l'eau : négligeable

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Sans objet

Température d'auto-inflammation : 246 - 260 °C

Température de décomposition : Donnée non disponible

Viscosité
Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant.

Taille des particules : Sans objet

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses : Aérosol extrêmement inflammable.
Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
En cas de hausse de température, risque d'éclatement des récipients en raison de la pression de vapeur élevée.
Peut réagir avec les agents oxydants forts.

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Produits incompatibles : Oxydants

Produits de décomposition dangereux : Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Informations sur les voies possibles d'exposition**

Inhalation
Contact avec la peau
Ingestion
Contact avec les yeux

NETTOYANT POUR FREINS ET PIÈCES, 408 g

Version 2.5 Date de révision: 10/16/2019 Numéro de la FDS: 839200-00003 Date de dernière parution: 06/13/2019
Date de la première parution: 08/31/2016

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:**Heptane:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 401 de l'OECD
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 73.5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: vapeur
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Propane-2-ol:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 25 mg/l
Durée d'exposition: 6 h
Atmosphère d'essai: vapeur
- Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 5,000 mg/kg

Corrosion et/ou irritation de la peau

Provoque une irritation cutanée.

Composants:**Heptane:**

- Espèce : Lapin
Résultat : Irritation de la peau
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Propane-2-ol:

- Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:**Heptane:**

- Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

NETTOYANT POUR FREINS ET PIÈCES, 408 g

Version 2.5 Date de révision: 10/16/2019 Numéro de la FDS: 839200-00003 Date de dernière parution: 06/13/2019
Date de la première parution: 08/31/2016

Propane-2-ol:

Espèce : Lapin
Résultat : De l'irritation des yeux réversible en dedans de 21 jours

Sensibilisation cutanée ou respiratoire**Sensibilisation de la peau**

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:**Heptane:**

Type d'essai : Essai de maximisation
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cobaye
Résultat : négatif

Propane-2-ol:

Type d'essai : Test de Buehler
Voies d'exposition : Contact avec la peau
Espèce : Cobaye
Méthode : Directives du test 406 de l'OECD
Résultat : négatif

Mutagenécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:**Heptane:**

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammifère, in vitro
Méthode: Directives du test 476 de l'OECD
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Mutagenécité (essai de cytogénétique in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - analyse chromosomique)
Espèce: Rat
Voie d'application: inhalation (vapeurs)
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de matières simili-

NETTOYANT POUR FREINS ET PIÈCES, 408 g

Version 2.5 Date de révision: 10/16/2019 Numéro de la FDS: 839200-00003 Date de dernière parution: 06/13/2019
Date de la première parution: 08/31/2016

lares

Propane-2-ol:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mammifère, in vitro
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)
Espèce: Souris
Voie d'application: Injection intrapéritonéale
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:**Heptane:**

Espèce : Rat
Voie d'application : inhalation (vapeurs)
Durée d'exposition : 2 années
Résultat : négatif
Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Propane-2-ol:

Espèce : Rat
Voie d'application : inhalation (vapeurs)
Durée d'exposition : 104 semaines
Méthode : Directives du test 451 de l'OECD
Résultat : négatif

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:**Heptane:**

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude de la toxicité sur la reproduction sur deux générations
Espèce: Rat
Voie d'application: inhalation (vapeurs)
Résultat: négatif
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Incidences sur le développement fœtal : Type d'essai: Développement embryofœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: inhalation (vapeurs)
Résultat: négatif

NETTOYANT POUR FREINS ET PIÈCES, 408 g

Version 2.5 Date de révision: 10/16/2019 Numéro de la FDS: 839200-00003 Date de dernière parution: 06/13/2019
Date de la première parution: 08/31/2016

Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Propane-2-ol:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude de la toxicité sur la reproduction sur deux générations
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

Incidences sur le développement foetal : Type d'essai: Développement embryofœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Résultat: négatif

STOT - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Composants:**Heptane:**

Évaluation : Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Propane-2-ol:

Évaluation : Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Toxicité à dose répétée**Composants:****Heptane:**

Espèce : Rat
NOAEL : 12.35 mg/l
Voie d'application : inhalation (vapeurs)
Durée d'exposition : 90 jours

Propane-2-ol:

Espèce : Rat
NOAEL : 12.5 mg/l
Voie d'application : inhalation (vapeurs)
Durée d'exposition : 104 Sem.

Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Produit:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

NETTOYANT POUR FREINS ET PIÈCES, 408 g

Version 2.5 Date de révision: 10/16/2019 Numéro de la FDS: 839200-00003 Date de dernière parution: 06/13/2019
Date de la première parution: 08/31/2016

Composants:**Heptane:**

La substance ou le mélange est reconnu comme présentant des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain ou doit être considéré comme s'il présentait des dangers de toxicité par aspiration chez l'être humain.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Composants:****Heptane:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Gambusia affinis (Gambusie/Guppy sauvage)): 4,924 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.2 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50: > 0.1 - 1 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 0.1 - 1 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Propane-2-ol:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 9,640 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 10,000 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Pseudomonas putida): > 1,050 mg/l
Durée d'exposition: 16 h

Dioxyde de carbone:

- Toxicité pour les poissons : NOEC (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires
- Toxicité pour la daphnie et : NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l

NETTOYANT POUR FREINS ET PIÈCES, 408 g

Version 2.5 Date de révision: 10/16/2019 Numéro de la FDS: 839200-00003 Date de dernière parution: 06/13/2019
Date de la première parution: 08/31/2016

les autres invertébrés aquatiques

Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Selon les données provenant de matières similaires

Persistance et dégradabilité**Composants:****Heptane:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 70 %
Durée d'exposition: 10 jr

Propane-2-ol:

Biodégradabilité : Résultat: dégradable rapidement
BOD/COD : BOD: 1.19 (DBO5)COD: 2.23BOD/COD: 53 %

Potentiel bioaccumulatif**Composants:****Heptane:**

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 4.5

Propane-2-ol:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 0.05

Dioxyde de carbone:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 0.83

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.
Les contenants vides retiennent des résidus et peuvent être dangereux.

NETTOYANT POUR FREINS ET PIÈCES, 408 g

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/13/2019
2.5	10/16/2019	839200-00003	Date de la première parution: 08/31/2016

Ne pas mettre sous pression, découper, braser, souder, percer, meuler ni exposer de tels récipients à la chaleur, à la flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'allumage. Ils peuvent exploser et entraîner des blessures et/ou la mort.
Sans autres précisions : Jeter comme un produit non utilisé.
Vider complètement les bombes aérosols (y compris le gaz propulseur)

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementations internationales****UNRTDG**

No. UN	: UN 1950
Nom d'expédition	: AEROSOLS
Classe	: 2.1
Groupe d'emballage	: Non assigné par la réglementation
Étiquettes	: 2.1

IATA-DGR

UN/ID No.	: UN 1950
Nom d'expédition	: Aerosols, inflammable
Classe	: 2.1
Groupe d'emballage	: Non assigné par la réglementation
Étiquettes	: Flammable Gas
Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 203
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	: 203

Code IMDG

No. UN	: UN 1950
Nom d'expédition	: AEROSOLS (Heptane)
Classe	: 2.1
Groupe d'emballage	: Non assigné par la réglementation
Étiquettes	: 2.1
EmS Code	: F-D, S-U
Polluant marin	: oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale**TDG**

No. UN	: UN 1950
Nom d'expédition	: AÉROSOLS
Classe	: 2.1
Groupe d'emballage	: Non assigné par la réglementation
Étiquettes	: 2.1
Code ERG	: 126
Polluant marin	: oui(Heptane)

NETTOYANT POUR FREINS ET PIÈCES, 408 g

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/13/2019
2.5	10/16/2019	839200-00003	Date de la première parution: 08/31/2016

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Teneur en COV (Composés organiques Volatils) Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), Lignes directrices sur les composés organiques volatils dans les produits de consommation
Contenu en COV: 96.8 % / 696.96 g/l

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Toutes les substances chimiques de ce produit sont conformes à la LCPE 1999 et au RRSN et sont exemptés ou non de l'inscription sur la Liste canadienne intérieure des substances (DSL).

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Texte complet d'autres abréviations**

ACGIH	:	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
ACGIH BEI	:	ACGIH - Indices d'exposition biologique (BEI)
CA AB OEL	:	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	:	Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
ACGIH / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / STEL	:	Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes
CA BC OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA BC OEL / STEL	:	limite d'exposition à court terme
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée
CA QC OEL / VECD	:	Valeur d'exposition de courte durée

AICS - Inventaire des produits chimiques de l'Australie; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises

NETTOYANT POUR FREINS ET PIÈCES, 408 g

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 06/13/2019
2.5	10/16/2019	839200-00003	Date de la première parution: 08/31/2016

dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérate; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche signalétique : Données techniques internes, données provenant des FTSS de produit brut, résultats de recherche du Portail eChem de l'OCDE et de l'agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Date de révision : 10/16/2019

Les renseignements contenus dans cette fiche technique santé-sécurité sont, à notre connaissance, selon nos informations et croyances, justes, à la date de leur publication. Ces renseignements sont fournis comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet sans danger du produit, et ne doivent pas être considérés comme une quelconque garantie ou une quelconque norme de qualité. Les renseignements fournis concernent seulement le produit spécifique identifié au début de cette FTSS et pourraient ne pas être valables lorsque le produit de la FTSS est utilisé en association avec un ou plusieurs autres produits ou dans un quelconque procédé, sauf en cas de mention dans le texte. Les utilisateurs du produit doivent évaluer les renseignements et les recommandations à la lumière du contexte spécifique de la manipulation, l'utilisation, le traitement et le stockage prévus, comprenant une évaluation du caractère approprié du produit de cette FTSS dans le produit final de l'utilisateur, s'il y a lieu.

CA / 3F